Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260428-D20260419-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 18 avril 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Tugdual GATTÉ, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : sans objet
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Corinne FARGUES est nommée secrétaire de séance.

DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES D 2026-04-19

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant que dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée :
d'un conseiller municipal,
d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État,
d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un conseiller municipal appelé à siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
Désigne en qualité de membre de la commission de contrôle des listes électorales :
Titulaire : Madame Corinne FARGUES, 3ème adjointe
Suppléante : Madame Lydia GILLES, conseillère municipale
Précise que cette désignation sera transmise à Monsieur le Préfet afin de permettre la constitution de la commission de contrôle.

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Corinne FARGUES

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal